

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 082-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.316

Déposée le: 17.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schlup (Schüpfen, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 02.06.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Coupes claires le long des routes principales et des autoroutes

Des coupes claires sur une largeur atteignant parfois la hauteur d'un arbre ont été réalisées le long de l'autoroute Berne-Thoune. Le même constat peut être dressé ces derniers temps le long des routes principales du canton. Souvent, les haies situées au bord des routes et des bretelles d'accès aux autoroutes sont complètement arrachées. Tout cela au nom de la sécurité.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'usagers de la route ont été blessés par la chute d'un arbre sur les routes bernoises ces vingt dernières années ?
2. Y a-t-il eu un changement de paradigme en matière de sécurité le long des routes ?
3. Qui décide du bûcheronnage de sécurité le long des routes principales et des autoroutes ?
4. Les zones forestières le long de l'autoroute Berne-Thoune appartiennent-elles à des particuliers ou à l'Etat ?

5. Peut-on contraindre des propriétaires forestiers à prendre de telles mesures ?
6. Quel est le coût de ce bûcheronnage le long de l'autoroute ?
7. Les coupes claires sont-elles autorisées dans les forêts du canton ?
8. A combien s'élèvent les contributions versées par le canton et la Confédération chaque année pour l'entretien des haies ?

Motivation de l'urgence :

Il faut clairement définir ce qui motive de telles mesures extrêmes avant que la moitié de la forêt ait disparu.

Destinataire

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil